

Banque Paribas



Rapport annuel
2016

DIRECTOIRE

au 31/12/2016

Président

Benoit Vandermarcq

Vice Président

Christian Bonhomme

FONCTIONS SUPPORT

MARCHÉ ENTREPRISE

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION ET RELATIONS CLIENTS

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Jean Yves Bardonneau

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Alain Cantin

RESSOURCES HUMAINES

Fabien Laplagne

RISQUES

Emmanuel Urbain

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Loup Tarneaud

Vice Président

Philippe Amestoy

Membres du Conseil de Surveillance

Philippe Aymerich

Sébastien Bessoule *

Guy Brabant

Emilie Carrier-Trambouze *

Frank Gentin

Béatrice Lelièvre

Frédéric Moutaud *

Claude Nougain

Luc Richard

Caroline Tricoche

Odile Zimmermann

Secrétaire du Conseil

Catherine Bureau

* Représentant du Personnel

Sommaire

P.4	RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.14	RÉSULTATS FINANCIERS
P.14	Bilan
P.17	Compte de résultats
P.18	Annexes aux comptes
P.27	Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats
P.47	Renseignements concernant les filiales et les participations
P.48	Informations sur les mandataires sociaux
P.50	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
P.52	INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES
P.53	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE
P.54	RÉSOLUTIONS

Rapport du Directoire

Un environnement économique encore incertain et contrasté

Après un démarrage difficile, l'environnement économique et financier de l'année 2016 s'est révélé relativement stable par rapport à 2015.

En zone euro, la politique monétaire expansionniste de la BCE, le léger relâchement budgétaire et le maintien à des niveaux bas des prix du pétrole ont renforcé la croissance, sans pour autant que celle-ci ne décolle réellement. Sur le plan réglementaire, l'année 2016 a vu le renforcement de l'Union bancaire dont deux des trois piliers, le Mécanisme de Supervision unique et le Mécanisme de Résolution unique, sont à présent entrés en vigueur, contribuant ainsi à la solidité et à la stabilité du secteur bancaire européen. Les banques ont aussi poursuivi le renforcement de leurs fonds propres et ont commencé à se préparer à la mise en place de nouveaux ratios de passifs exigibles (MREL et TLAC). D'autres réformes sont à venir, en particulier s'agissant des discussions dites de « Bâle IV », liées à la revue des modèles de pondération des risques.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre 2016 difficile, l'activité s'est redressée mais est restée inférieure à son potentiel. Par conséquent, malgré un taux de chômage resté à un bas niveau, la Fed a du maintenir un rythme de remontée de son taux directeur plus lent que lors des cycles de resserrements monétaires précédents. Enfin, les pays émergents ont confirmé la phase de modération de leur rythme de croissance dans laquelle ils étaient rentrés en 2015, illustrée par le ralentissement structurel de la croissance chinoise lié à la réorientation de son modèle économique ainsi que par les difficultés du Brésil et de la Russie, qui font face à une insuffisance d'investissements. Par ailleurs, l'année 2016 a aussi été marquée par la résurgence brutale du risque politique, qui a pesé sur la conjoncture internationale.

Au total, bon nombre de ces incertitudes devraient perdurer en 2017, ce qui pourrait générer de la volatilité sur les marchés des actifs et des changes. Dans ce contexte, les banques centrales devraient continuer d'apporter leur soutien à l'économie mondiale au travers de politiques accommodantes, notamment en zone euro. Les taux d'intérêts de marché devraient donc rester à des niveaux historiquement bas, sans pour autant obérer une légère pentification de la courbe des taux.

En France, la croissance du PIB a été légèrement supérieure à 1,0% en 2016 et s'avère en-dessous des prévisions. La consommation des ménages a progressé en début d'année mais s'est ensuite essouffée et l'investissement des entreprises n'a été favorable que sur la fin de l'année 2016. La conjoncture devrait rester difficile en 2017 avec la remontée des prix du pétrole qui aura un effet haussier sur l'inflation ; les taux d'intérêts devraient poursuivre leur pentification.

La Banque Tarneaud enregistre de belles performances sur ses relais de croissance

La collecte assurance vie est en progression de +3 % par rapport au niveau de 2015, déjà marqué par un fort dynamisme.

La souscription de SICAV FCP, en baisse de -1 % vs 2015, a été ralentie notamment par l'environnement boursier.

Dans un contexte plus contraint sur les marchés financiers, les conseillers de la Banque poursuivent leur mobilisation sur l'Epargne Financière auprès de notre clientèle cœur de cible, les Bonne Gamme et Patrimoniaux. Près de 3 000 contrats d'assurance vie Antarius Sélection et Antarius Duo ont été vendus. La production de contrats Gestion Initiale a bénéficié d'une dynamique exceptionnelle en 2016, avec plus de 500 contrats souscrits. Cette option lancée en 2015 permet à nos clients Bonne Gamme et Patrimoniaux de bénéficier d'une gestion pilotée de leurs avoirs.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement :

- avec un nombre de clients en progression de +11 % sur un an et une collecte nette de 42,7 M€ en très forte augmentation (+ 220 %).
- un PNB en progression de 21 % par rapport à 2015.

S'agissant de la distribution de produits d'assurance, le premier semestre 2016 a été marqué par une forte activité. Le lancement de l'Assurance des Accidents de la Vie en début d'année a remporté un franc succès avec près de 900 contrats vendus en 6 mois. Après deux années réussies, notre offre Multi Risque Habitation continue d'être portée par une vraie dynamique commerciale (près de 1 700 contrats vendus). Au final, nos contrats de prévoyance, assurances dommages et assurances bancaires totalisent près de 7 300 actes de ventes en 2016.

La Banque Tarneaud accélère ses projets de transition digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

La Banque Tarneaud poursuit ses projets de transformation et la mise en place de nouveautés dans le souci constant de satisfaire sa clientèle avec notamment :

- **la gestion multi-banque** : Depuis novembre 2016, grâce à Synthèse multibanque, nos clients Particuliers et Professionnels peuvent consulter l'ensemble de leurs comptes détenus dans différentes banques dans leur espace client du site Internet des banques du groupe Crédit du Nord. Ils peuvent ainsi suivre à tout moment tous leurs soldes et l'historique de leurs mouvements, en toute sécurité, sans avoir besoin de se connecter à plusieurs sites bancaires.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leur besoin de mobilité. Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu nos conseillers peuvent grâce à la signature électronique ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tous types de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solution de web conférence. En 2017, l'aménagement des agences sera repensé pour recevoir les clients dans une agence 2.0.

- **l'amélioration de sa connaissance client** : le Groupe Crédit du Nord travaille sur des expériences de parcours clients plus personnalisés et une gestion consolidée de l'approche commerciale tous canaux afin d'adresser, avec pertinence, aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

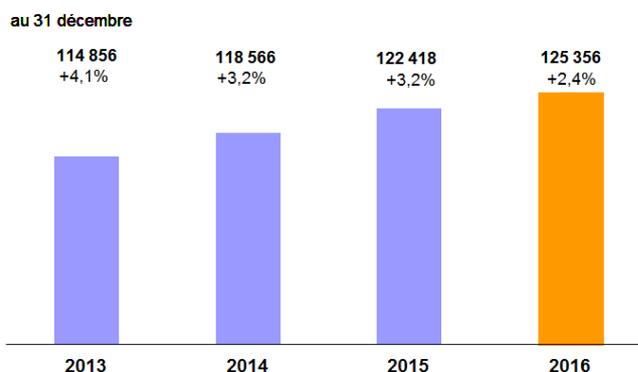
ACTIVITÉ COMMERCIALE

Poursuite du développement du fonds de commerce

La croissance du nombre de clients actifs **Particuliers** est restée dynamique : + 2,4 %. 8.083 nouveaux clients, dont 71 % de majeurs, ont rejoint la banque en 2016.

Le taux d'équipement des clients Particuliers en produits et services de la banque demeure élevé : 70 % des nouveaux clients majeurs sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

Fonds de commerce **Particuliers** (en nombre)



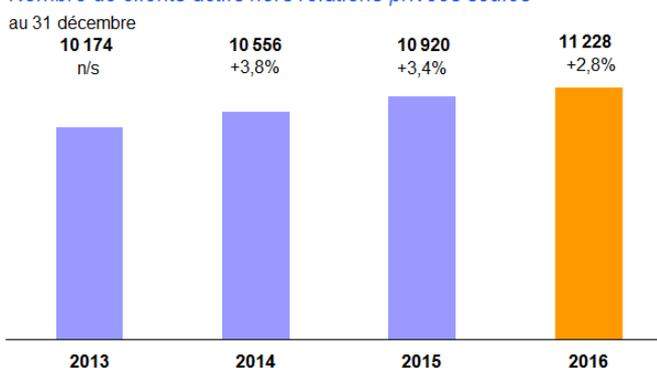
L'encours moyen de dépôts à vue des Particuliers enregistre, en 2016, une progression de + 11,1 % et l'encours moyen de l'épargne réglementée est stable dont PEL (+ 5,6 %), Livret A (+ 1,6 %), LDD (- 1,6 %) et Epargne Livret (- 2,7 %).

Dans le domaine de l'assurance-vie, la collecte brute augmente de + 2,9 % par rapport à 2015, générant une collecte nette positive de 51 M€, contribuant ainsi à la hausse de l'encours de 4,6 % sur un an à 1,5 Md€. La part des unités de compte dans la production s'établit à 18,9 %.

Sur le marché des **Professionnels**, le dynamisme de la conquête permet au fonds de commerce de progresser de + 2,8 %.

Fonds de commerce **Professionnels** (en nombre)

Nombre de clients actifs hors relations privées seules



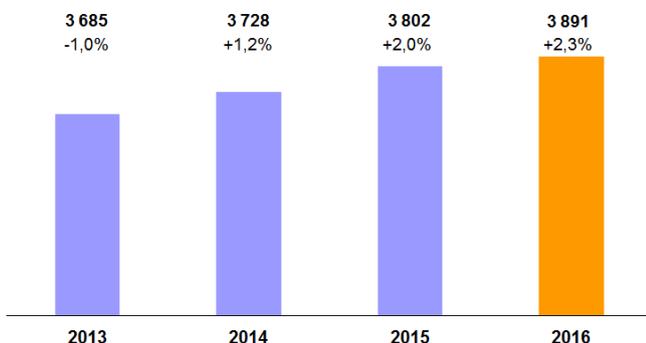
Le nombre de clients actifs (hors relations privées seules) s'établit à 11.228 fin 2016, 72,5 % de ces clients entretiennent avec la banque une relation à la fois commerciale et privée.

Le fonds de commerce **Entreprises** est également en croissance, de + 2,3 %. 430 nouvelles entreprises sont devenues clientes en 2016. La croissance des encours moyens de dépôts à vue est de + 14,8 % sur

l'année, traduisant toujours les efforts de gestion des entreprises en matière de « cash », le niveau modéré de leurs investissements, et leur désintérêt pour les placements.

Fonds de commerce **Entreprises** (en nombre)

au 31 décembre



Une année dynamique en termes de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2016 :

- **Sur le marché des Particuliers**, la nouvelle « Assurance Accidents de la Vie » permet à nos clients de bénéficier d'une couverture en cas d'accidents de la vie privée (accidents domestiques, médicaux, catastrophes naturelles, agressions ...). Cette assurance peut couvrir toute la famille et s'adapte aux besoins du client selon deux formules, « Essentielle » et « Sérénité ». En fin d'année, le Groupe confirme son positionnement de Bancassureur et lance la commercialisation d'une offre d'Assurance Auto, en complément de la Multirisque Habitation.

- **Sur le marché des Professionnels**, le Groupe Crédit du Nord a signé un accord avec la plateforme *jedeclare.com* développée sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables afin de permettre l'échange dématérialisé entre la banque et l'expert comptable des relevés de compte et des liasses fiscales de nos clients communs Entreprises et Professionnels.

- **Sur le marché des Entreprises**, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play.

La présence du groupe Crédit du Nord sur les différents podiums des baromètres de satisfaction client est constante depuis 11 ans

Les performances du Groupe sont également mesurées par des baromètres de satisfaction. En 2016, le baromètre concurrentiel réalisé par l'institut CSA(1) positionne le Groupe Crédit du Nord parmi les leaders en termes de satisfaction : il se positionne en seconde position sur ses trois marchés (Particuliers, Professionnels et Entreprises). La qualité du relationnel avec les conseillers et le personnel des agences est particulièrement mise en avant dans le cadre de ce baromètre.

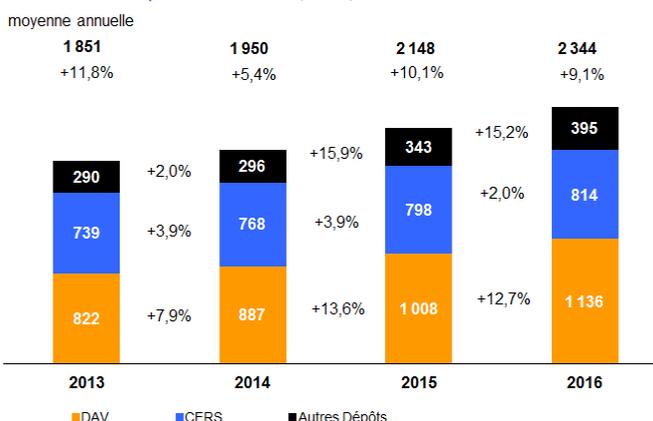
(1) Baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction client réalisés par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 14 400 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

Par rapport à ses principaux concurrents locaux, la Banque Tarneaud se positionne en première position sur les marchés des Particuliers ainsi que celui des Professionnels.

ACTIFS GÉRÉS

Les encours moyens d'actifs gérés (bilan et hors bilan) progressent de + 5,4 % à 4.298 M€. L'évolution est particulièrement forte pour les dépôts bilanciaux (+ 9,1 %) sous l'effet conjugué de la modération tant de l'investissement que de la consommation, et du transfert d'une partie de l'épargne hors-bilan vers des supports bilanciaux.

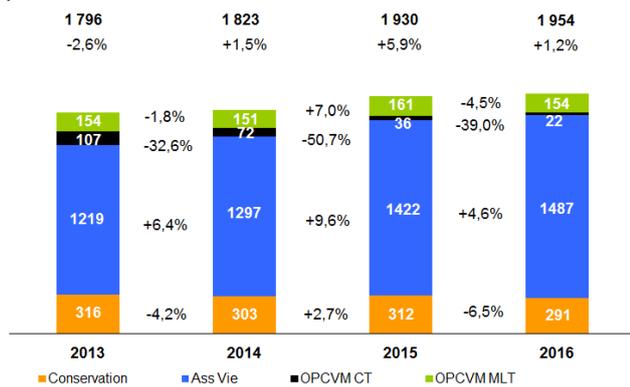
Encours de dépôts bilanciaux (en M€)



Les encours moyens de dépôts à vue progressent de + 12,7 % (Particuliers + 11,1 % ; Professionnels + 12,5 % ; Entreprises + 14,8 % et Institutionnels + 8,8 %) tandis que ceux de l'épargne règlementée ressortent en hausse de + 2,0 %.

Encours d'épargne hors bilan (en M€)

moyenne annuelle



Dans le domaine de l'assurance-vie, et dans un marché tonifié par la nouvelle baisse de la rémunération du Livret A et du PEL, l'encours moyen progresse de + 4,6 % à 1.487 M€.

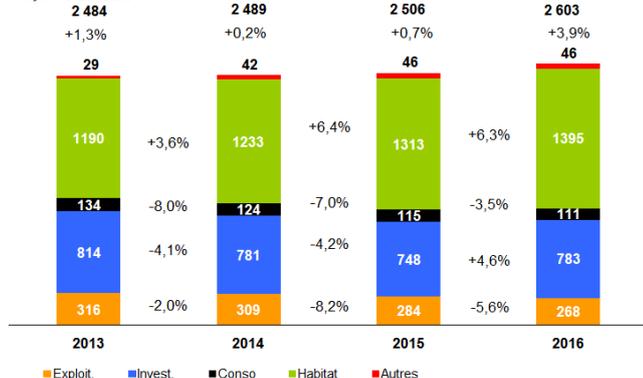
Dans un contexte boursier difficile, l'encours d'OPCVM à moyen et long terme est en baisse de - 4,5 % à 154 M€. L'encours d'OPCVM court terme est pour sa part en net repli de - 39 % à 22 M€.

CRÉDITS

Les encours moyens de crédits sont en hausse de + 3,9 % en 2016. Cette variation reflète des évolutions contrastées en fonction des marchés mais également de la nature des prêts.

Encours de crédits (en M€)

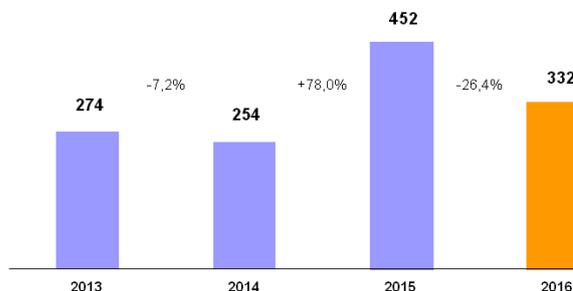
moyenne annuelle



Dans le crédit habitat aux particuliers, le contexte de taux bas a entraîné une poursuite importante des renégociations et des rachats de crédit. L'année 2015 avait été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers, favorisée par une vague sans précédent de rachats à la concurrence. Dans ce contexte particulier, la production de 2016 s'affiche en repli significatif de - 26,4 % pour 332 M€, ce niveau étant cependant très supérieur à 2013/2014 (+ 30 % par rapport à 2014). L'encours moyen de crédits habitat progresse de + 6,3 %.

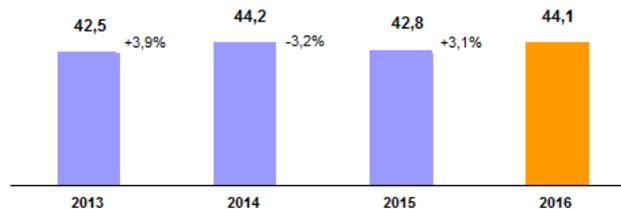
La Banque Tarneaud continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Production de crédits à l'habitat (en M€)



Dans un marché un peu plus dynamique, la production de prêts personnels est en hausse de + 3,1 %, ne permettant malheureusement pas à l'encours de progresser (- 3,5 %).

Production de prêts personnels (en M€)



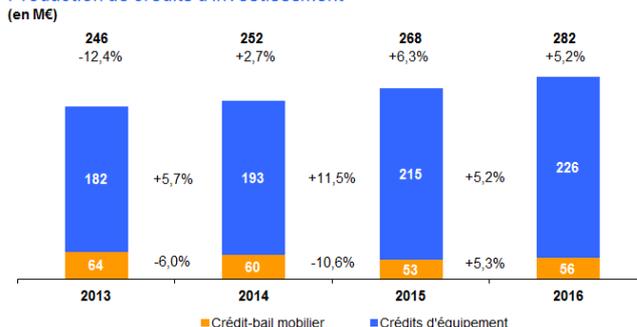
Dans un contexte médiatique et consumériste très hostile à ce type de crédit, l'encours moyen des crédits revolving affiche un repli de - 7,3 % malgré une légère inflexion en fin d'année.

Le montant moyen des concours à court terme aux Entreprises et Professionnels est en baisse de - 5,6 % confirmant bien la poursuite de la reconstitution de la trésorerie de nos clients.

La banque enregistre une performance soutenue sur les crédits de financement aux PME avec 282 M€ décaissés sur l'année sous forme de crédits d'équipement ou de crédits baux, en progression de + 5,2 % par rapport à 2015.

Les encours moyens de crédits d'équipement enregistrent une hausse de + 4,6 %.

Production de crédits d'investissement (en M€)



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2016 est stable à 525,2.

Il inclut 13 CDD et 32 jeunes sous contrat de formation en alternance témoignant de l'implication volontariste de la banque dans ce domaine.

Au cours de l'exercice, 43 personnes ont été embauchées en CDI. La banque a par ailleurs enregistré 15 départs à la retraite, 3 licenciements, 5 ruptures conventionnelles, 5 fin de période d'essai, 4 mutations intra-groupe et 16 démissions (- 12 par rapport à 2015)

La banque a accueilli au cours de l'année 19 stagiaires école et 75 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1.607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 36 collaborateurs. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 7,10 % en 2016 (6,65 % en 2015) avec 5.670 jours d'absence pour maladie (dont 4.010 \geq 5 jours), 4.151 jours pour maternité et paternité, 79,5 jours pour accidents du travail et de trajet et maladie professionnelle.

La rémunération moyenne annuelle s'est établie à 35.610 € en 2016 contre 34.769 € en 2015.

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes / Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 14 réunions du Comité d'Entreprise et 12 réunions des Délégués du Personnel ont été tenues.

Plusieurs accords ont ainsi été conclus :

- Un protocole d'accord sur les salaires effectifs et la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes,
- Un avenant au PEE,
- Un avenant à l'accord portant création d'un PERCO,
- Un accord d'intéressement lié aux résultats de l'entreprise,
- Un avenant à l'avenant portant refonte de l'accord de participation
- Un protocole d'accord sur le travail par relais et par roulement,

- Un avenant portant refonte à l'accord collectif d'entreprise de la banque, instituant un régime de prévoyance complémentaire « frais de santé »,
- Un protocole d'accord sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle et de mixité entre les femmes et les hommes et les mesures permettant de les atteindre,
- Un protocole d'accord sur les prêts au personnel,
- Un accord sur la mise en conformité de l'accord d'intéressement,
- Renouvellement de l'accord intergénérationnel,
- Renouvellement de l'accord handicap,
- Un avenant à l'accord PERCO.

Notre accord sur le handicap permet de poursuivre les actions mises en place et notre engagement en la matière. Le taux d'emploi direct de Travailleurs Handicapés s'établit à 4,72 % de l'effectif au 31/12/2016 (4,27 % au 31/12/2015).

Le CHSCT s'est réuni 8 fois. Il a été constaté 12 accidents du travail/trajet, dont 10 avec arrêt de travail (7 dont 2 arrêts de travail en 2015).

La banque a doté le Comité d'Entreprise de 363 K€, et consacré 592 K€ aux titres-repas, 97 K€ au logement, 33 K€ au transport, 354 K€ à la mutuelle de santé et 199 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté important : 659 collaborateurs ont reçu 31.783 heures de formation (soit une moyenne de 6 jours dans l'année par personne formée). Comme les précédentes années, le coût de cette formation excède les obligations légales.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel 1.084 K€ au titre de la Participation légale et 2.277 K€ au titre de l'Intéressement aux résultats, soit un total I+P en baisse de - 2,2 % par rapport à 2015.

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

Échéances	Dettes		Échéances			TOTAL
	Échues à la clôture	Entre J et J+30	Entre J+31 et J+45	Entre J+46 et J+60	Autres délais	Dettes fournisseurs
J = date de clôture						
Fournisseurs	-	9,8	-	-	-	9,8

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont représenté 2,7 M€ et ont notamment porté sur :

- ♦ Création de 7 espaces commerçants : Périgueux, Brive, Bergerac, Angoulême, Cœur de Nantes, Tours Béranger, Limoges Les Bancs.
- ♦ Rénovations des agences de La Rochelle (étages), Bergerac, Nantes Delorme, Nantes Cathédrale, Tours Béranger, Cognac, Nantes Longchamp, Limoges Les Bancs, Angoulême.
- ♦ Rénovation et transfert de différents services au Siège avec la création du SCR.
- ♦ Poursuite des travaux PMR / PSH à Niort.
- ♦ Transfert de l'agence Entreprises Ouest Océan de La Rochelle Sautel vers La Rochelle Centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement.

Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord.

La Banque Tarneaud a poursuivi différentes actions en ce sens et a ainsi mis en place :

- la numérisation des documents de crédit consultables via un site internet dédié ;
- la numérisation des dossiers clients, des cartons de signature, des pièces d'identité, des justificatifs de domicile du marché du particulier,

- le démarrage de la numérisation des ouvertures de compte aux professionnels ainsi que l'enregistrement sur les tablettes

- poursuite du déploiement de scanners en agence afin de transmettre certains documents et de les archiver.

- le passage en LED des panneaux lumineux dans nos vitrines en agence mais également lors de nos rénovations (éclairage agences et services);

- le changement de différentes climatisations pour du matériel moins consommateur d'énergie ;

- la réduction du nombre d'imprimés en 2016 (réduction de 75% du volume des listages envoyés aux agences) et de dépliants ;

- un programme de réduction de la consommation d'énergie (fioul, gaz, électricité) ;

- le déploiement de Webcam permettant de limiter les déplacements et remplaçant des réunions sur site nécessitant des déplacements ;

- le déploiement de tablettes limitant les supports papier,

- le recours accru au papier recyclé ;

- l'enrichissement de notre offre multicanal (Smartphone, Tablette, Internet) limitant les éditions papier (relevé de comptes, avis de crédit) ;

- le renouvellement progressif de la flotte de véhicules de service par des voitures aux dernières normes de pollution et de consommation ;

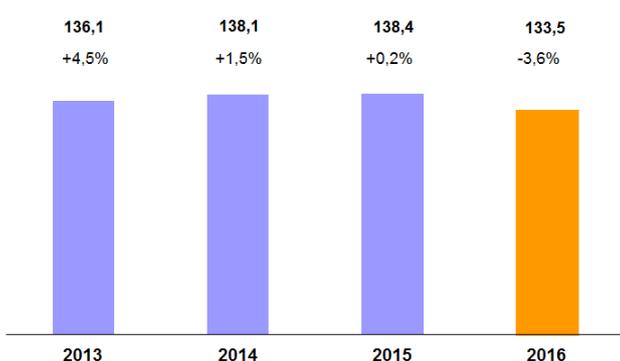
- la réduction du nombre de semainiers et de calendriers, la suppression des agendas papier.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit Net Bancaire** comptable atteint 133,5 M€ en baisse de - 3,6 % :

- la marge d'intérêts atteint 78,0 M€ (- 4,0 %) :
 - ♦ les intérêts nets diminuent de - 3,9 % à 77,0 M€ ; ils bénéficient de la tonicité des volumes de dépôts et de la baisse de la rémunération du Livret A ;
 - ♦ la provision Epargne Logement a fait l'objet d'une reprise de 1.310 K€, contre une dotation de 1.020 K€ en 2015 ;

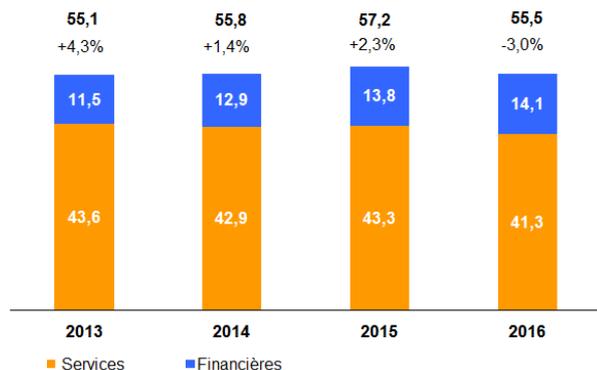
Produit net bancaire (en M€)



- les commissions baissent de - 3,0 % à 55,5 M€ :

- ♦ les commissions de services baissent de - 4,6 % à 41,3 M€ ;
- ♦ les commissions financières sont en hausse de + 2,1 %, reflétant de très bons niveaux de production (OPCVM MLT et assurance-vie).

Commissions nettes (en M€)

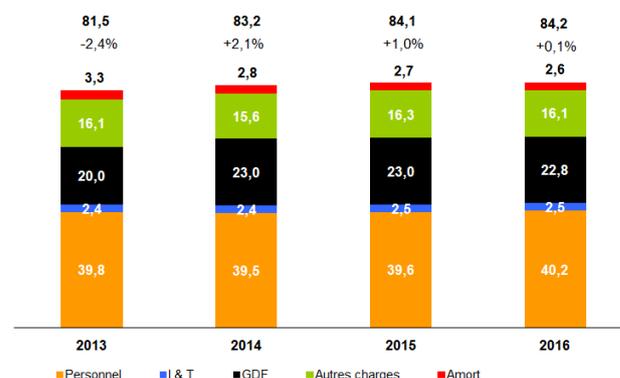


Hors Provision Epargne Logement, l'évolution du PNB s'affiche à - 5,2 %.

Les **frais généraux** progressent de + 0,1 % à 84,2 M€ :

- ♦ Les frais de personnel augmentent de + 1,4 % (soit + 0,5 M€) à 40,2 M€. Ils incluent 4,5 M€ de participation, d'Intéressement et d'abondement au plan d'épargne-entreprise. Le montant du CICE s'élève à 732 K€ en 2016 (contre 727 K€ en 2015).
- ♦ Les impôts et taxes ressortent en hausse de + 0,8 % à 2,5 M€. Ils intègrent 0,4 M€ de contribution au Fonds de Résolution Unique.
- ♦ Les charges du Groupement de Fait sont stables à 22,8 M€.
- ♦ Les autres charges sont en baisse de - 1,5 % à 16,1 M€, les amortissements de - 3,2 % à 2,6 M€.

Charges d'exploitation (en M€)

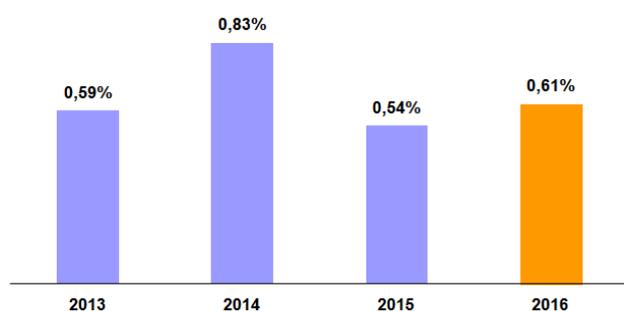


Le **Coefficient d'Exploitation** s'élève à 63,1 % contre 60,7 % en 2015.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** baisse de - 9,4 % à 49,3 M€.

L'augmentation du coût du risque enregistrée sur 2016 est largement imputable au marché Entreprises sur lequel la Banque Tarneaud détient des positions importantes et historiques. Cette progression est relativement diffuse et n'est pas concentrée sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifique. Elle reflète la persistance des difficultés conjoncturelles éprouvées par une partie de la clientèle TPE et PME. Il s'inscrit en hausse (+ 15 %) par rapport à 2015, et représente 0,61 % des encours de crédits.

Coût du risque / encours bilan fin de période (en %)



Le **Résultat Net d'Exploitation** atteint 33,0 M€ (- 17,9 %).

Le **Résultat courant avant Impôts** s'établit à 33,6 M€ en baisse de - 16,6 % par rapport à 2015.

L'**Impôt sur les bénéfices** ressort à 12,4 M€, en baisse de - 7,5 %.

Le **Bénéfice Net** de l'exercice atteint au final 21,2 M€ contre 26,8 M€ en 2015 (- 21,1 %) ; soit 12,69 € par action.

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de fixer à 12,77 € le dividende revenant à chaque action. La distribution globale atteindrait ainsi 21,3 M€.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2015	28,98 € par action
Exercice 2014	12,50 € par action
Exercice 2013	23,50 € par action

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale sont reprises dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>.

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 1 compte bancaire inactif a été clôturé et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 657,09 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1er exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 777.645,75 euros pour 179 comptes inactifs

A fin décembre 2016, 3.596 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 8.234.411,30 euros.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

en milliers d'euros	Situation nette au 31/12/2015	Bénéfice distribué	Réserves et report à nouveau	RÉSULTAT	Situation nette au 31/12/2016
Capital	26 703			-	26 703
Prime d'émission	26 169			-	26 169
Réserves + Report à nouveau	90 340	-22 505	-12 155	-	55 680
Résultat 2015	26 827	-26 827		-	-
Résultat 2016	-	-	-	21 174	21 174
TOTAL	170 039	-49 332	-12 155	21 174	129 726

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2016, le Crédit du Nord détient 100 % du capital.

La banque ne détient aucune action propre.

CONVENTION RÉGLEMENTÉES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2016.

PERSPECTIVES

Avec une progression économique européenne modeste sur l'année 2016, le maintien d'une demande intérieure solide sera le principal enjeu pour 2017.

La Banque Centrale Européenne va continuer de soutenir une politique monétaire accommodante en prolongeant son programme d'achat d'actifs à l'horizon fin décembre 2017, une éventuelle hausse des taux directeurs ne serait envisagée qu'à compter de 2018.

Par ailleurs, les conséquences économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne restent très incertaines.

Le secteur bancaire est toujours dans un contexte d'évolutions profondes avec la révolution digitale et les nouvelles contraintes réglementaires.

Le Groupe Crédit du Nord poursuit sa démarche d'adaptation avec une transformation en marche. Les actions, menées avec succès, se sont amplifiées et s'intensifient pour continuellement faire face aux nouveaux enjeux.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, le Groupe Crédit du Nord a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- Maintenir comme priorité la **satisfaction de ses clients** et la rythmique de contacts. Notre ambition est de rester sur le podium sur tous les Marchés en visant sur chacun d'eux l'excellence et l'exemplarité
- Poursuivre la **dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en priorisant les démarches qualitatives et la montée en expertise de nos conseillers. Comme les années passées, cet élan commercial s'appuiera sur l'activation permanente de ses relais de croissance : produits d'assurance prévoyance, Banque Privée, Corporate Finance.
- Maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire.
- Poursuivre et accélérer le **processus de transformation déjà bien engagé en 2016**. La nécessaire adaptation de notre modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation du dispositif d'exploitation) et de notre modèle opérationnel (efficacité et rationalisation de nos back offices) sera plus que jamais en marche en 2017.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code du Commerce)

	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en €uros)	26 702 768	26 702 768	26 702 768	26 702 768	26 702 768
Nombre d'actions émises	1 668 923	1 668 923	1 668 923	1 668 923	1 668 923
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	162 018	163 865	165 169	162 079	154 419
Produit Net Bancaire	130 225	136 091	138 107	138 438	133 469
Bénéfices avant impôts, Amortissements et Provisions	50 279	62 868	58 255	57 844	50 986
Impôts sur les bénéfices	11 443	13 450	11 646	13 404	12 392
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	22 300	31 305	22 619	26 827	21 174
Montant des bénéfices distribués ⁽³⁾	85 115	39 220	20 862	48 365	21 312
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	23,27	29,61	27,93	26,63	23,13
Bénéfices après impôts, Amortissements et Provisions	13,36	18,76	13,55	16,07	12,69
Dividende versé à chaque action	51,00	23,50	12,50	28,98	12,77
Personnel					
Nombre de salariés ⁽²⁾	596	582	574	574	560
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	24 057	22 803	23 012	22 617	22 745
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'euros)	10 954	10 322	9 412	9 849	9 711

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur sw aps ⁽²⁾ Effectif inscrit

⁽³⁾ Le bénéfice distribuable de 2012, 2013 et 2015 a été complété par la distribution de réserves

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2016.

Le Président du Directoire
Benoit VANDERMARCO

Bilan

au 31 décembre 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2015	2016
Caisse, Banques Centrales, CCP		28 061	32 461
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	611 554	583 545
Opérations avec la clientèle	2	2 610 926	2 643 756
Obligations et autres titres à revenu fixe	3		
Actions et autres titres à revenu variable	3	312	301
Participations et autres titres détenus à long terme	4	1 625	1 286
Parts dans les entreprises liées	4		
Crédit-bail et Location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	12 176	12 159
Immobilisations corporelles	5	13 664	14 028
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	6	8 003	6 761
Comptes de régularisation	6	23 971	24 169
TOTAL DE L'ACTIF		3 310 292	3 318 466

Bilan

au 31 décembre 2016

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2015	2016
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les Etablissements de crédits	8	770 234	667 260
Opérations avec la clientèle	9	2 269 589	2 454 195
Dettes représentées par un titre	10	30 111	0
Autres passifs	7	10 322	9 345
Comptes de régularisation	7	37 120	33 628
Provisions pour risques et charges	11	22 877	24 312
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	13	170 039	129 726
Capital souscrit		26 703	26 703
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	14	90 320	67 815
Provisions Réglementées et subvent. d'investissement		14	14
Report à nouveau		6	-12 149
Résultat de l'exercice		26 827	21 174
TOTAL DU PASSIF		3 310 292	3 318 466

Hors Bilan

au 31 décembre 2016

HORS BILAN (en milliers d'euros)	2015	2016
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de Financement	194 655	211 593
Engagements de Garantie	312 488	307 213
Engagements sur Titres	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de Financement	282 065	357 490
Engagements de Garantie	1 085 991	1 140 515
Engagements sur Titres	0	0

Compte de résultats

au 31 décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2015	2016
Intérêts nets et revenus divers	18-20-21-22-23	81 296	77 978
Commissions nettes	19	57 142	55 491
PRODUIT NET BANCAIRE	17	138 438	133 469
Charges de personnel	24	-39 624	-40 172
Impôts et taxes	25	-2 528	-2 548
Autres charges	25	-39 260	-38 899
Amortissements	26	-2 654	-2 570
TOTAL FRAIS GENERAUX		-84 066	-84 189
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		54 372	49 280
COÛT DU RISQUE	27	-14 134	-16 256
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 238	33 024
GAIN OU PERTE SUR ACTIF IMMOB.	28	6	542
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		40 244	33 566
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	29	-13 404	-12 392
DOT/REP. PROVISIONS REGLEMENTEES		-13	0
RESULTAT NET		26 827	21 174
Résultat par actions (en €uros)		16,07	12,69

Annexes aux comptes

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

La Banque Tarneaud a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.

La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 955 K€ nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016. (Cf. note 13 Evolution des capitaux propres)

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Tarneaud, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.

- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Banque Tarneaud a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux

de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

RÉDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille,

participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de maintenance de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Tarneaud a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des **Titres de participation et parts dans les entreprises liées** dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Tarneaud, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Tarneaud, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Tarneaud.

Il s'agit d'autre part des **Autres titres détenus à long terme**, constitués par les investissements réalisés par la Banque Tarneaud, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Paribas estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Tarneaud enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Tarneaud peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Tarneaud se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Tarneaud sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Tarneaud s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;

- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi

que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfiques) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La Banque Tarneaud fait partie de ce sous-groupe depuis le 01/01/2013. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 millions d'euros) instauré depuis 2000. La contribution de 10,7% à laquelle le Crédit du Nord était assujettie en 2015 n'est plus applicable pour les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Banque Tarneaud utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% à 28%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3.3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- Pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43% ou 28,92%
- Pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13% ou 3,47%

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Tarneaud dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Tarneaud.

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

NOTE 1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Comptes à vue	44 350	58 071	30,9
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)			
Total des créances à vue	44 350	58 071	30,9
Comptes et prêts à terme	565 190	523 864	-7,3
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrés à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	2 014	1 611	-20,0
Total des créances à terme	567 204	525 475	-7,4
TOTAL	611 554	583 546	-4,6

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Comptes et prêts à terme	89 580	84	80 000	354 200	523 864
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	89 580	84	80 000	354 200	523 864

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Créances commerciales	27 796	32 298	16,2
Intérêts à recevoir		19	
Total créances commerciales	27 796	32 317	16,3
Autres concours à la clientèle	2 309 630	2 391 422	3,5
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	5 173	6 512	25,9
Intérêts à recevoir	4 664	4 524	-3,0
Total des autres concours à la clientèle	2 319 467	2 402 458	3,6
Comptes ordinaires débiteurs	163 435	111 520	-31,8
Intérêts à recevoir	1 642	1 506	-8,3
Total des comptes ordinaires débiteurs	165 077	113 026	-31,5
Sous-total créances saines	2 512 340	2 547 801	1,4
Créances douteuses (brut)	65 375	70 087	7,2
Créances douteuses (provisions)	-14 633	-19 066	30,3
Créances douteuses compromises (brut)	169 411	163 761	-3,3
Créances douteuses compromises (provisions)	-121 567	-118 828	-2,3
Sous-total créances douteuses	98 586	95 954	-2,7
TOTAL	2 610 926	2 643 755	1,3
Taux de provisionnement des créances douteuses	58,0%	59,0%	

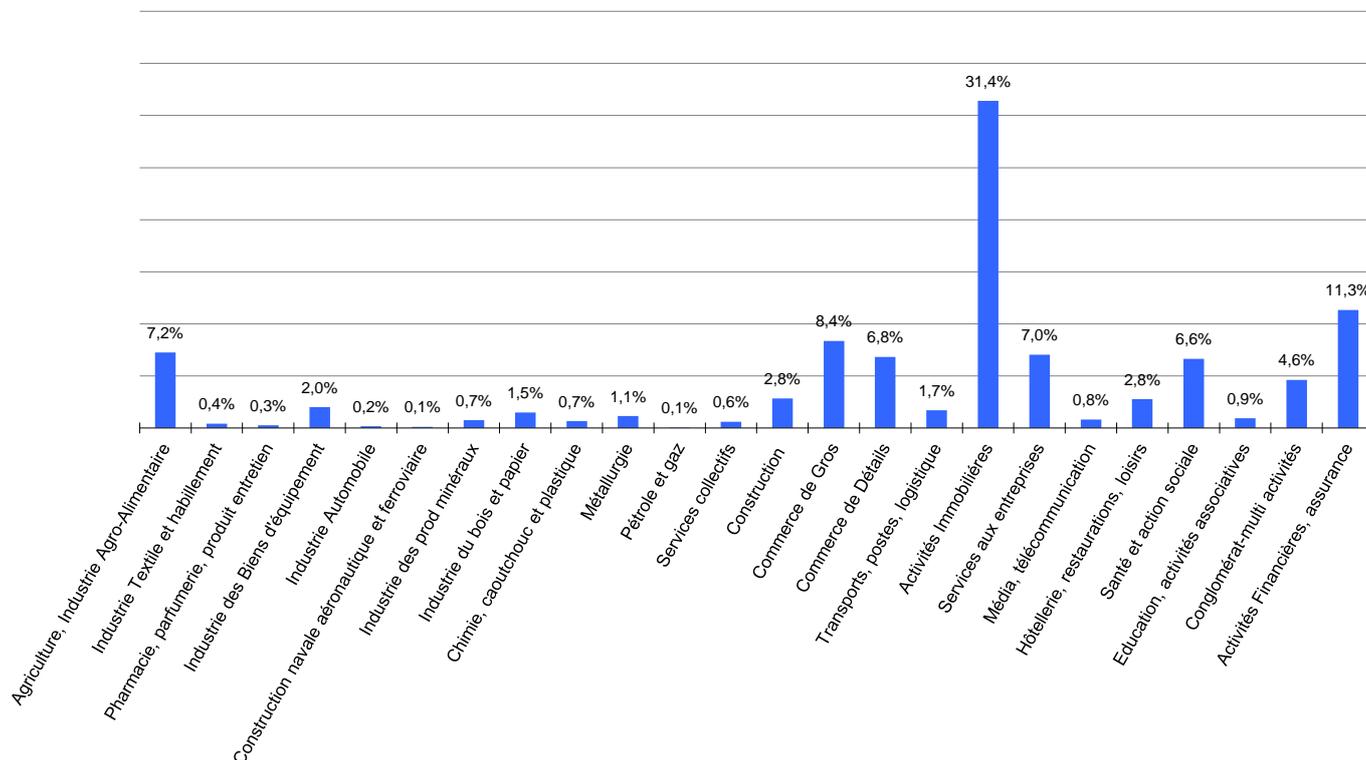
ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Créances commerciales	32 298				32 298
Autres concours à la clientèle	135 338	297 028	991 783	967 273	2 391 422
Comptes ordinaires débiteurs	111 520				111 520
TOTAL	279 156	297 028	991 783	967 273	2 535 240

Encours global des créances douteuses ⁽¹⁾	2015	2016	Variation (en %)
Encours douteux (brut)	234 786	233 848	-0,4
Provisions	-136 200	-137 894	1,2
Encours douteux net	98 586	95 954	-2,7

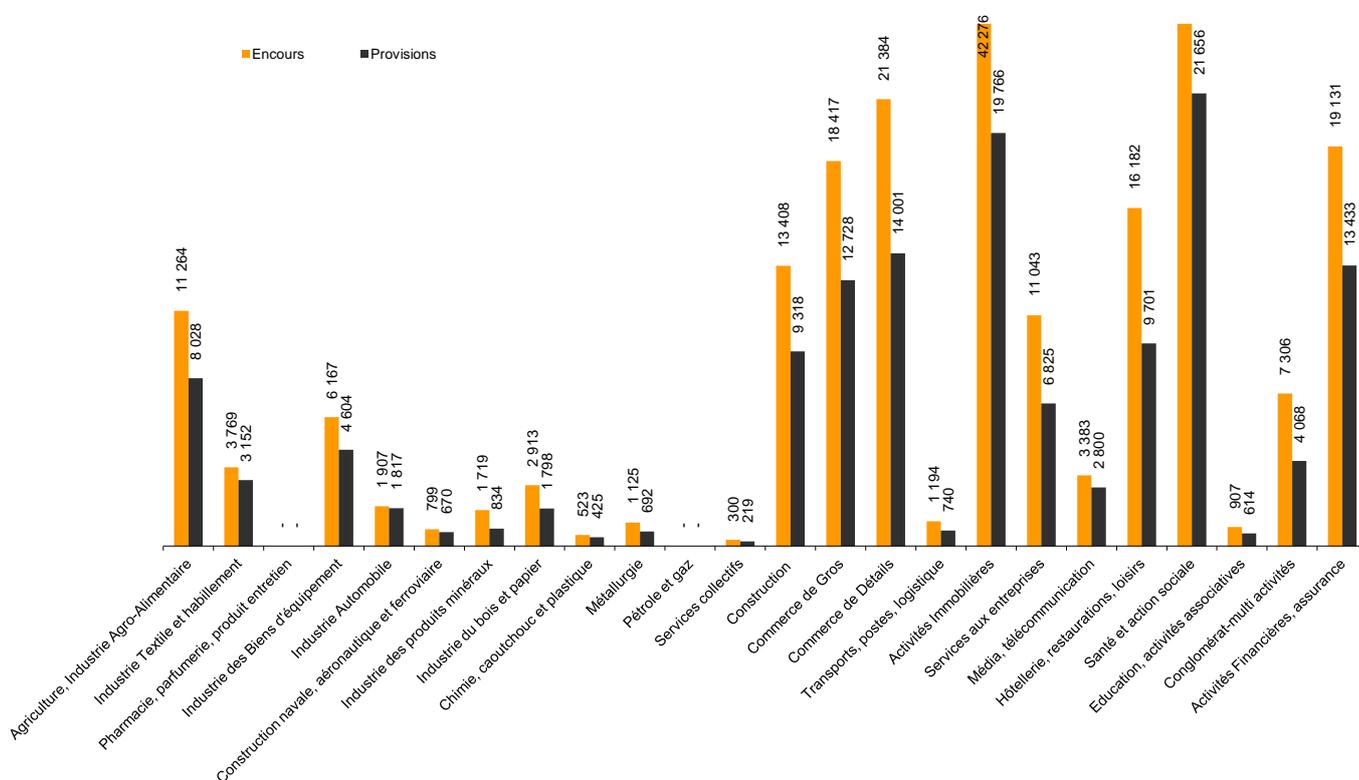
⁽¹⁾ Créances clientèle et Etablissements de Crédit

Répartition par secteur économique en %

Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particuliers) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique en milliers d'euros (hors particuliers)



NOTE 3 - PORTEFEUILLE TITRES

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Titres de placement	312	302	-3,2
Titres d'investissement			
TOTAL	312	302	-3,2

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2016 à 0,3 millions d'Euros.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2016 :

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
TOTAL					0

Ventilation par portefeuille

	2015				2016			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	153	369		522	153	354		507
Provisions	-138	-72		-210	-138	-67		-205
Sous-total	15	297	0	312	15	287	0	302
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Provisions								
Sous-total								
TOTAL	15	297	0	312	15	287	0	302
dont :								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe								
- Actions et autres titres à revenu variable	15	297		312	15	287		302

NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Titres de participation			
Montant brut	1 625	1 286	-20,9
Provisions			
Montant net	1 625	1 286	-20,9
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net	-	-	-
TOTAL	1 625	1 286	-20,9

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	2015	2016		
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de Commerce, droits au bail	12 118	12 118		12 118
Logiciels	58	219	-179	40
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	12 176	12 337	-179	12 158
Terrains et constructions ⁽¹⁾	5 119	12 922	-7 269	5 653
Autres immobilisations corporelles	8 545	46 071	-37 697	8 374
Total Immobilisations corporelles	13 664	58 993	-44 966	14 027
Total des immobilisations	25 840	71 330	-45 145	26 185
⁽¹⁾ dont immobilisations corporelles hors exploitation	40	186	-158	28

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres Immob. corporelles	
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2015	12 348	11 844	44 601	68 793
- Entrées	10	886	2 032	2 928
- Sorties	-21		-369	-390
- Autres mouvements		192	-192	0
Montant au 31 décembre 2016	12 337	12 922	46 072	71 331
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2015	172	6 725	36 056	42 953
- Dotations de l'exercice ⁽¹⁾	27	545	2 010	2 582
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-21		-369	-390
- Autres mouvements				0
Montant au 31 décembre 2016	178	7 270	37 697	45 145
Valeur nette au 31 décembre 2016	12 159	5 652	8 375	26 186

Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation.

⁽¹⁾ Dont Dotation hors exploitation de 11 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Opérations sur titres	1 169	844	-27,8
Autres comptes d'actifs	6 834	5 917	-13,4
Valeurs reçues à l'encaissement	2 002	569	-71,6
Charges constatées d'avance	111	104	-5,9
Produits à recevoir	9 016	9 296	3,1
Impôts différés actifs	7 337	5 754	-21,6
Autres comptes de régularisation	5 505	8 446	53,4
TOTAL	31 974	30 930	-3,3

NOTE 7 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Opérations sur titres	196	326	66,3
Autres comptes de passifs	10 126	9 019	-10,9
Provision pour impôts sur les sociétés	12 287	10 349	-15,8
Comptes exigibles après encaissement	5 875	931	-84,2
Produits perçus d'avance	4 623	4 398	-4,9
Impôts différés passifs	0	0	-
Charges à payer	9 055	9 321	2,9
Autres comptes de régularisation	5 280	8 630	63,4
TOTAL	47 442	42 973	-9,4

NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Comptes à vue	231 337	78 175	NS
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer			
Total des dettes à vue	231 337	78 175	-66,2
Comptes et emprunts à terme	538 316	588 605	9,3
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	581	480	-17,4
Total des dettes à terme	538 897	589 085	9,3
TOTAL	770 234	667 260	-13,4

Echéancier des dettes à terme

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Comptes et emprunts à terme	76 154	105 034	183 216	224 200	588 605
TOTAL	76 154	105 034	183 216	224 200	588 605

NOTE 9 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	641 201	655 375	2,2
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	174 569	182 382	4,5
Comptes à vue et au jour le jour	1 085 672	1 207 511	11,2
Comptes à terme	365 519	404 450	10,7
Intérêts à payer	2 601	4 450	71,1
Dépôts de garantie	27	28	3,7
TOTAL	2 269 589	2 454 196	8,1

Echéancier des dépôts au 31 décembre 2016

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	655 375				655 375
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	123 850	13 590	44 897	45	182 382
Comptes à vue et au jour le jour	1 207 511				1 207 511
Comptes à terme	129 126	100 030	175 295		404 450
TOTAL	2 115 861	113 620	220 192	45	2 449 718

NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Bons de Caisse et bons d'épargne	-	-	-
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	30 000	0	-100,0
Obligations			
Intérêts à payer	111	0	-100,0
TOTAL	30 111	0	-100,0

Echéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2016

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Bons de Caisse et bons d'épargne					
Titres de créances négociables					
TOTAL					

NOTE 11 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Provisions pour passifs sociaux	3 505	3 343	-4,6
Provisions pour litiges clients douteux	970	1 434	47,8
Provisions sur engagement hors bilan	6 585	7 383	12,1
Autres provisions pour risques et charges	231	409	76,9
Provisions pour litiges	506	724	43,1
Provision PEL CEL	3 020	1 710	-43,4
Provisions pour risques crédits	8 060	9 310	15,5
TOTAL	22 877	24 312	6,3

	Stock 31/12/2015	Dotations	Reprises		Stock 31/12/2016
			Utilisés	Reprises	
Provisions pour passifs sociaux	3 505	2 834	-2 997		3 343
Provisions pour litiges clients douteux	970	706		-242	1 434
Provisions sur engagement hors bilan	6 585	2 915		-2 116	7 384
Autres provisions pour risques et charges	231	184		-6	409
Autres Provisions pour litiges	506	253		-36	723
Provision PEL CEL	3 020	-1 310			1 710
Provisions pour risques crédits	8 060	2 800		-1 550	9 310
TOTAL	22 877	8 383	-2 997	-3 951	24 312

Provisions pour passifs sociaux

	2015	2016	Variation (en %)
Provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière)	334	0	-
Provisions CET (Compte Epargne Temps)	1 524	1 531	0,5
Provisions PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 647	1 812	10,0
TOTAL	3 505	3 343	-4,6

I - LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1er janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis-à-vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'IFC et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/2016 à 6.711 K€ dont 4.715 K€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2016 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 1,4 %.

Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base du nombre de jours convertis pour chaque salarié (Nombre de jours x base salaire et charges)

Provisions Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2016 sur la base d'un taux d'actualisation de 1,0 %.

II - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC)

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1.720 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 7.590 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

III- LA PROVISION PEL CEL

Cf note N°12

NOTE 12 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

en milliers d'euros

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2015	2016	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	74 057	67 472	-8,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	35 564	51 126	43,8
Ancienneté de plus de 10 ans	39 338	39 241	-0,2
Sous-total	148 959	157 839	6,0
Comptes d'épargne-logement	23 497	21 935	-6,6
TOTAL	172 456	179 774	4,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2015	2016	Variation (en %)
Ancienneté de moins de 4 ans	765	210	-72,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	922	957	3,8
Ancienneté de plus de 10 ans	102	64	-37,3
TOTAL	1 789	1 231	-31,2

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

	2015	2016	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	112	164	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	275	164	NS
Ancienneté de plus de 10 ans	2 593	1 326	NS
Sous-total	2 980	1 654	NS
Comptes d'épargne-logement	-	31	NS
Prêts tirés	40	30	-25,0
TOTAL	3 020	1 715	-43,2

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

Les plans d'épargne-logement génèrent pour la Banque deux types d'engagements, aux conséquences potentiellement défavorables, générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2016, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 0,95 % des encours totaux au 31 décembre 2016.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminés à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation nette au 31/12/2014	26 703	26 169	88 568	22 619	164 059
Bénéfice distribué				-22 619	-22 619
Réserves + Report à nouveau			1 772		1 772
Résultat 2015				26 827	26 827
Situation nette au 31/12/2015	26 703	26 169	90 340	26 827	170 039
Bénéfice distribué				-26 827	-26 827
Réserves + Report à nouveau ^{(1) (2)}			-34 660		-34 660
Résultat 2016				21 174	21 174
Situation nette au 31/12/2016	26 703	26 169	55 680	21 174	129 726

Le capital est composé de 1.668.923 actions de 16 € entièrement libérées.

Les comptes de la banque sont consolidés par le Crédit du Nord.

⁽¹⁾ Suivant la recommandation ANC 2013-02, les réserves sont corrigés du rapprochement des passifs sociaux vers les normes IAS19.

⁽²⁾ Dont - 12.166.448,67 € d'acompte sur dividende comptabilisé en report à nouveau.

NOTE 14 - DÉTAIL DES RÉSERVES

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Réserve légale	2 670	2 670	0,0
Réserve ordinaire	87 650	65 145	-25,7
TOTAL	90 320	67 815	-24,9

NOTE 15 - SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Provision pour risques privés	136 200	137 894	1,2
Provisions sur titres de placement	210	206	-1,9
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	136 410	138 100	1,2

Evolution des stocks de provisions en 2016

	Stock 31/12/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Stock 31/12/2016
Provisions pour risques privés	136 200	29 507	-27 813	137 894
Provisions sur titres de placement	210		-4	206
Provisions sur titres de participation				
TOTAL	128 576	29 507	-27 817	138 100

NOTE 16 - ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

en milliers d'euros

Instruments Financiers à Terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	spéculatif ⁽¹⁾	Macro couverture	Micro couverture	TOTAL 2016
Opérations fermes de gré à gré					
Swaps de taux	32 942	32 942	1 519 200		1 585 084
Opérations conditionnelles de gré à gré					
CAP	13 432	13 432	116 000		142 865
Options de change					
Floor	9 759	9 759			19 517
Options					
TOTAL	56 133	56 133	1 635 200		1 747 466

⁽¹⁾ Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Echéancier instruments de taux d'intérêts

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2016
Swap de taux	30 000	82 200	607 400	799 600	1 519 200
Options achats BMTN					
Options de change					
Cap/Floor	19 509	84 919	94 799	29 038	228 266
TOTAL	49 509	167 119	702 199	828 638	1 747 466

NOTE 17 - PRODUIT NET BANCAIRE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Intérêts et résultats assimilés	69 631	66 488	-4,5
Commissions	57 142	55 491	-2,9
Revenus sur titres à revenu variable	26	19	-27,4
Gains / pertes portefeuille négociation	11 542	11 427	-1,0
Gains / pertes portefeuille placement	-41	-1	-98,5
Autres produits et charges d'exploitation	138	44	-67,8
TOTAL Produit Net Bancaire	138 438	133 469	-3,6

NOTE 18 - INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Intérêts et Produits Assimilés			
Intérêts et Produits sur opérations des Etablissements de Crédit	3 305	3 260	-1,4
Intérêts et Produits sur opérations avec la Clientèle	83 509	75 274	-9,9
Intérêts sur Obligations et autres titres à revenu fixe			
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	86 814	78 534	-9,5
Intérêts et Charges Assimilées			
Intérêts et Charges sur opérations des Etablissements de Crédit	-2 489	-1 610	-35,3
Intérêts et Charges sur opérations avec la Clientèle	-14 047	-10 426	-25,8
Intérêts sur dettes représentées par des titres	-647	-11	-98,4
Autres intérêts et charges assimilées			
Sous-total	-17 183	-12 046	-29,9
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec Etablissements de crédit	816	1 651	102,3
Opérations avec la clientèle	69 462	64 848	-6,6
Int sur Obligations et autres titres à revenu fixe			
Dettes représentées par un titre	-647	-11	-98,4
Autres opérations			
TOTAL INTÉRÊTS	69 631	66 488	-4,5

NOTE 19 - COMMISSIONS NETTES

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Commissions de services	42 340	40 493	-4,4
Commissions financières	13 864	14 135	2,0
Commissions étranger	938	863	-8,0
TOTAL	57 142	55 491	-2,9

NOTE 20 - RÉSULTAT SUR TITRES A REVENU VARIABLE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Titres de placement			
Dividendes		3	NS
Total titres de placement	0	3	NS
Titres de participation			
Dividendes	26	16	-38,6
Total titres de participation	26	16	-38,6
TOTAL	26	19	-27,1

NOTE 21 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Résultat sur instruments de taux	10 255	10 289	0,3
Résultat sur instruments de change	1 240	1 095	-11,7
Résultat sur titres de transaction	47	43	NS
TOTAL	11 542	11 427	-1,0

NOTE 22 - RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Dotations provisions titres placement revenu variable	-42		NS
Moins-value sur cession titres placement		-6	
Plus-value sur cession titres placement			
Reprises provisions titres placement revenu variable	1	5	NS
TOTAL	-41	-1	NS

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Produits et Charges accessoires	410	350	-14,6
Produits exceptionnels sur revenu	31	48	54,8
Amortissements immeubles hors exploitation	-11	-12	5,1
Charges exceptionnelles sur revenu	-292	-342	17,2
TOTAL	138	44	-67,9

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Salaires	-22 366	-22 735	1,6
Charges de retraite et de préretraite	-3 527	-3 543	0,5
Autres charges sociales et fiscales	-9 186	-9 361	1,9
Intéressement et Participation + PEE + PERCO	-4 545	-4 533	-0,3
TOTAL	-39 624	-40 172	1,4

	2015	2016	Variation (en %)
Effectif inscrit au 31 décembre	574,0	560,0	-2,4
Effectif présent au 31 décembre	540,6	528,2	-2,3

L'effectif inscrit au 31/12/2016 est de 560 et se décompose en : • Techniciens : 285 • Cadres : 275

NOTE 25 - FRAIS GÉNÉRAUX

en milliers d'euros

Impôts et taxes

	2015	2016	Variation (en %)
Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Professionnelle)	-1 709	-1 579	-7,6
Impôts et taxes sur Immeubles	-133	-136	2,3
Autres impôts et taxes	-686	-833	21,4
TOTAL	-2 528	-2 548	0,8

Autres charges

	2015	2016	Variation (en %)
Loyers et charges locatives	-3 224	-3 205	-0,6
Redevances crédit-bail	0	0	-
Services extérieurs et divers	-34 027	-33 577	-1,3
Intérimaires et contractants extérieurs	-285	-215	-24,6
Dépenses de télécommunications	-252	-277	9,9
Transports et déplacements	-1 973	-2 010	1,9
Charges refacturées à des tiers	501	385	-23,2
TOTAL	-39 260	-38 899	-0,9

NOTE 26 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Immobilisations incorporelles	-203	-27	-86,7
Immobilisations corporelles	-2 451	-2 543	3,8
TOTAL	-2 654	-2 570	-3,2

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Dotations risques privés et souverains	-38 494	-36 112	-6,2
Pertes non couvertes par des provisions	-1 556	-1 189	-23,6
Reprises de provisions	25 773	20 930	-18,8
Récupérations sur créances amorties	143	115	-19,5
TOTAL	-14 134	-16 256	15,0

NOTE 28 - GAINS / PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Résultat sur cession de titres de participation		542	NS
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	0	542	NS
Plus-values cessions immo exploitation	6		NS
Moins-values cessions immo exploitation			
Résultat net sur immobilisations	6	0	NS
TOTAL	6	542	NS

NOTE 29 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros

	2015	2016	Variation (en %)
Impôt courant	-12 258	-10 308	-15,9
Impôt différé	-1 146	-2 084	NS
TOTAL	-13 404	-12 392	-7,6

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôts	33 566
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43333%
Charge théorique d'impôts	-11 558
Différences permanentes et autres éléments	-683
Abattement contributions sociales sur les bénéfices	25
Solde impôts année précédente	-246
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	70
Charge d'impôts de l'exercice	-12 392

NOTE 30 - ENTREPRISES DONT LA BANQUE EST ASSOCIÉE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

NOMS	FORME JURIDIQUE
PARTICIPATIONS DIVERSES	SCI

NOTE 31 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction Générale au 31/12/2016 est composée de :

- **M. Benoit VANDERMARCO**, Président du Directoire
- **M. Christian BONHOMME**, Vice-Président du Directoire

Par ailleurs, certains membres du Conseil de Surveillance sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- **M. Sébastien BESSOULE**
- **Mme Emilie CARRIER-TRAMBOUZE**
- **M. Frédéric MOUTAUD**

Le montant global des rémunérations perçues en 2016 par les membres des organes précités est le suivant :

- Membres de la direction : 462 K€
- Membres salariés du conseil : 127 K€

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

NOTE 32 - RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en € (HT et sans les frais)	DELOITTE & ASSOCIÉS				CABINET LARRIBE VALVO			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	52 000	52 000	100%	92%	20 070	20 070	100%	92%
Missions accessoires		4 300		8%		1 700		8%
Sous-total	52 000	56 300	100%	100%	20 070	21 770	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	52 000	56 300	100%	100%	20 070	21 770	100%	100%

Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- ♦ Une rémunération fixe annuelle ;
- ♦ Une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45.000 €.

La règle de répartition des jetons de présence, arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002, est la suivante : la somme globale est répartie entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Philippe AMESTOY

- ♦ **Administrateur** : SOGESSUR, ANTARIUS, ETOILE GESTION AMUNDI (jusqu'au 31/12/2016), NORBAIL IMMOBILIER (à compter du 23/11/2016), STAR LEASE (à compter du 12/10/2016)
- ♦ **Président du Conseil d'Administration** : ANTARIUS, NORBAIL IMMOBILIER (à compter du 23/11/2016), STAR LEASE (à compter du 12/10/2016)
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE KOLB (SA) (jusqu'au 31/12/2016), BANQUE NUGER,
- ♦ **Vice Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA), SMC, BANQUE COURTOIS (à compter du 20/05/2016)
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE COURTOIS (SA), BANQUE KOLB (SA) (jusqu'au 31/12/2016), BANQUE TARNEAUD (SA), BANQUE NUGER (SA), SMC (SA),
- ♦ **Directeur Général Délégué** : CREDIT DU NORD (SA)

Philippe AYMERICH

- ♦ **Administrateur** : CREDIT DU NORD (SA), SOGECAP (jusqu'au 28/11/2016), ANTARIUS (depuis le 12/12/2016), FRANFINANCE
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE COURTOIS (SA) (jusqu'au 31/12/2016), BANQUE RHONE ALPES (SA), SMC (SA), BANQUE LAYDERNIER (SA) (depuis le 15/09/2016)
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : SMC (SA), BANQUE COURTOIS (SA) (jusqu'au 31/12/2016), BANQUE TARNEAUD (SA) (jusqu'au 31/12/2016), BANQUE RHONE ALPES (SA), BANQUE LAYDERNIER (SA) (depuis le 15/09/2016)
- ♦ **Directeur Général** : CREDIT DU NORD (SA) (jusqu'au 31/12/2016)
- ♦ **Représentant Permanent de SG** : Fonds de garantie des dépôts et résolution (jusqu'au 31/03/2016)
- ♦ **Président du Comité de Surveillance** : Société de Bourse GILBERT DUPONT (depuis le 04/11/2016)
- ♦ **Membre du Comité de Surveillance** : Société de Bourse GILBERT DUPONT (depuis le 04/11/2016)

Guy BRABANT

- ♦ **Président Comité de Direction** : REMOISE DE PARTICIPATION (SAS),
- ♦ **Président Conseil Administration** : CHARBONNEAUX BRABANT (SA), DISACHIM (SA), DELOUIS Fils (SA), Vinaigrerie DELOUIS (SA)
- ♦ **Président Conseil de Surveillance** : FOYER REMOIS (SA)
- ♦ **Administrateur** : VALMY PARTICIPATIONS (SA) (jusqu'au 31/12/2016), Sté Pierre BRABANT (SA), Distillerie HAUGUEL (SA).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA)

Frank GENTIN

- ♦ **Président** : BERNIS Investissement (SAS), BERNIS TRUCKS (SAS), HORIZON (SAS), BERGER Services Location (SAS) (jusqu'au 04/07/2016), BERNIS ENERGY (jusqu'au 24/06/2016), BERNIS TRUCKS LEASE (jusqu'au 24/06/2016), BGPS (SAS)
- ♦ **Président du Comité de Surveillance** : Aloe Energy (SAS), Aloe Invest (SAS)
- ♦ **Gérant** : SCI Pontoise Londres (SCI), SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigu Montserrats (SCI), SCI Gentinvest (SCI), Nantes Oiapoque, SCI Limoges Blanc (SCI), SCI Paris Limoges (SCI)
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA).

Béatrice LELIEVRE

- ♦ **Vice Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE NUGER (SA) (jusqu'au 31/12/2016)
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA), BANQUE NUGER (SA) (jusqu'au 31/12/2016)

Claude NOUGEIN

- ♦ **Président** : NOUGEIN (SA), HYPERMARCHÉ DE LA VEZÈRE (SAS), Nouvelle société BELLMAN CLARIDGE (SAS), ELYSEE BASSANO Hôtel (SAS), TERROIRS DE CHAMPAGNE (SAS).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA).

Luc RICHARD

- ♦ **Président** : SEQUOIA Développement (SAS), Atalante Energies (SAS), Association ML TRICHET (Association), Association La Chartreuse (Association)
- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : Groupe GMF (SA) (jusqu'au 30/06/2016)
- ♦ **Administrateur** : BERNARD (SA), SLAMI (SA), NAUTITECH (SA) (jusqu'au 30/09/2016), Société PHILANTHROPIQUE (Association).
- ♦ **Gérant** : LR CONSEIL (SARL)
- ♦ **Co gérant** : MARTORRES (SARL).
- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA)

Jean-Loup TARNEAUD.

- ♦ **Président du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA).
- ♦ **Administrateur** : DELOUIS Fils (SA), Vinaigreries DELOUIS (SA).
- ♦ **Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance** : SICAME (SA) (jusqu'au 24/02/2016).

Caroline TRICOCHÉ

- ♦ **Membre du Conseil de Surveillance** : BANQUE TARNEAUD (SA), Banque Postale Financement

Odile ZIMMERMANN

- ♦ Gérante : PARTIRA (SNC) (jusqu'au 29/10/2016), NORIMMO
- ♦ Gérante associée : NORIMMO (jusqu'au 03/10/2016), ANNAPURNA (jusqu'au 19/10/2016), NICE CARROS (jusqu'au 19/10/2016), NICE BROC (jusqu'au 19/10/2016)
- ♦ Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Frédéric MOUTAUD

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Sébastien BESSOULE

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Emilie CARRIER TRAMBOUZE

- ♦ Membre salarié du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA)

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle

du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe relatifs à :

- la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mali technique de fusion ;
- l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels suivantes : « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels », « Recours à des estimations et au jugement » et « Portefeuille titres ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux

principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessus mentionnées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et celles contrôlant votre société, ainsi que les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Brive et Tours, le 20 avril 2017

Les commissaires aux Comptes

Cabinet LARRIBE-VALVO : Jean-Paul MARTIGNAC

DELOITTE & ASSOCIES : Bernard GROUSSIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Brive et Tours, le 20 avril 2017

Les commissaires aux Comptes

Cabinet LARRIBE-VALVO : Jean-Paul MARTIGNAC

DELOITTE & ASSOCIES : Bernard GROUSSIN

Informations sur la gestion des risques

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Tarneaud sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Tarneaud et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il est géré à court terme dans la perspective du respect du coefficient réglementaire de liquidité, et à long terme en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est essentiellement assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe sous forme d'emprunts, de prêts, de titres de créances négociables ou d'autorisations de découvert.

RISQUE DE TRANSFORMATION

Le développement des crédits consentis à moyen et long terme s'adosse sur la collecte de ressources longues auprès de la clientèle et sur l'émission de BMTN. L'évolution de la structure du bilan de la banque est suivie et pilotée par la cellule ALM du groupe Crédit du Nord.

RISQUE DE MARCHÉ

La banque n'entretient pas de position sur les marchés dérivés et adosse ses ordres clientèle auprès de son actionnaire.

RISQUE DE TAUX

Il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Banque Tarneaud bénéficie de la mise en oeuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est limité aux encaisses en devises dans les agences.

Les autres opérations en devises réalisées pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées auprès du Crédit du Nord de manière à neutraliser le risque de change.

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être informés, par le rapport du Directoire, de l'activité et des résultats de votre Banque pour l'exercice 2016.

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Tarneaud a poursuivi son développement avec un fonds de commerce qui progresse sur les marchés particuliers (+ 2,4 %), professionnels (+ 2,8 %), et entreprises (+ 2,3 %) et des volumes en hausse : + 3,9 % en encours de crédits et + 9,1 % en encours de dépôts.

Dans une conjoncture économique morose et un contexte de taux bas défavorable à l'intermédiation bancaire, le PNB s'établit à 133,5 millions d'euros en baisse de - 3,6 %. Le RBE comptable est de 49,3 M€, en baisse de - 9,4 %. Avec un Coût du Risque en hausse de + 15 %, le résultat d'exploitation ressort à 33 millions d'euros.

Le Résultat Net, comprenant les opérations décrites dans le rapport du Directoire et l'annexe aux Comptes Sociaux, s'élève à 21,2 millions d'euros, en baisse de - 21,1 %.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil de Surveillance recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2016, et lui propose de distribuer un dividende de 12,77 € par action.

Il approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée.

Il tient à féliciter tous les collaborateurs de la Banque Tarneaud pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant et à remercier tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Le Président du Conseil de Surveillance
Jean-Loup TARNEAUD

Résolutions

Première résolution **Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2016, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2016 et le compte de résultat de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 21.173.953,00 €.

Deuxième résolution **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate :

bénéfice de l'exercice	21.173.953,00 €
majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	17.179,65 €
soit un total distribuable de.....	21.191.132,65 €

L'Assemblée générale décide :

- d'attribuer à titre de dividende 21.312.146,71 €
(soit 12,77 € par action)
 - de prélever sur la réserve ordinaire 144.971,82 €
 - d'affecter en report à nouveau 23.957,76 €
-

La réserve ordinaire passe ainsi de 65.144.971,82 € à 65.000.000,00 €.

Un acompte sur dividende de 7,29 € par action soit 12.166.448,67 € ayant été versé en novembre 2016, le solde soit la somme de 9.145.698,04 € (5,48 € par action portant sur 1.668.923 actions) sera mis en paiement le 8 juin 2017.

Pour les personnes physiques, les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2015	28,98 € par action
Exercice 2014	12,50 € par action
Exercice 2013	23,50 € par action

- Troisième résolution** **Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à son approbation.
- Quatrième résolution** **Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consulté en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 476 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article.
- Cinquième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe AYMERICH en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.
- Sixième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Guy BRABANT en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.
- Septième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Frank GENTIN en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.
- Huitième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Luc RICHARD en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Loup TARNEAUD en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution **Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Caroline TRICOCHÉ en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Onzième résolution **Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Catherine GRANDPIERRE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Douzième résolution **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

